

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Silicone pour les métaux à bas point de fusion.

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles recommandées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique : Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage :

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

Mentions de danger :

H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 1.3 Date de révision : 20-09-2022
Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

Page 2 de 9
Date d'impression : 17-5-2023

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélange :**

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, auxquelles une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail a été attribuée, qui sont classées PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates :

Nom chimique	No CAS N° CE Numéro d'index N° d'enregistrement REACH	Poids (%)	Classification
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	0.025 - 0.25 %	Chronique aquatique 1, H410 (M=10) Repr. 2, H361f

(*) Le texte complet des phrases H se trouve dans la section 16 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

En cas de doute ou si les symptômes de malaise persistent, consultez un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation.

Amener la victime à l'air libre ; la maintenir au chaud et au calme.

Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec les yeux.

Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire.

Laver les yeux avec une grande quantité d'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en soulevant les paupières et demander une assistance médicale.

Contact avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés.

Laver vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant pour la peau approprié.

N'utilisez JAMAIS de solvants ou de diluants.

Ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Restez calme.

Ne jamais faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Aucun effet aigu ou différé connu de l'exposition au produit.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

En cas de doute ou si les symptômes de malaise persistent, consultez un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est PAS classé comme inflammable. En cas d'incendie, les mesures suivantes doivent être prises :

5.1 Moyens d'extinction :**Moyens d'extinction appropriés :**

Extincteur à poudre ou CO2.

En cas d'incendie plus grave, de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau pulvérisée sont également disponibles.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau direct pour éteindre le feu.

En présence de tension électrique, il n'est pas possible d'utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut être nocive pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

Utilisez de l'eau pour refroidir les réservoirs, les citernes ou les conteneurs situés à proximité de la source de chaleur ou du feu.

Tenir compte de la direction du vent.

Éviter que les produits utilisés pour lutter contre l'incendie ne se retrouvent dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Les résidus de produit et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

Équipement de protection contre l'incendie.

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des combinaisons de protection contre la chaleur, des appareils respiratoires individuels, des gants, des lunettes ou masques de protection et des bottes.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales :

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou si le produit contamine des lacs, des rivières ou des égouts, informer les autorités responsables conformément à la législation locale. Empêcher la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines et du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, Kieselguhr...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des conteneurs fermés et appropriés en vue de leur élimination, conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des déchets, suivre les recommandations de la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Dans la zone d'application, il est interdit de fumer, de manger et de boire.

Respecter la législation en matière de santé et de sécurité au travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les conteneurs.

Ce ne sont pas des récipients résistants à la pression.

Conserver le produit dans des récipients fabriqués dans un matériau identique à l'original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Stocker conformément à la législation locale.

Respecter les indications figurant sur l'étiquette.

Stocker les récipients entre 5 et 25°C, dans un endroit sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné des points d'allumage.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières très acides ou alcalines.

Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.

Une fois les conteneurs ouverts, ils doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter les déversements.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

7.3 Utilisation finale spécifique :

Non disponible.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle :**

Le produit ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle dans l'environnement.

Le produit ne contient pas de substances ayant des valeurs limites biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL :

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
octaméthylcyclotétrasiloxane Numéro CAS : 556-67-2 Numéro CE : 209-136-7	DNEL (travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	61 (mg/m³)
	DNEL (travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	305 (mg/m³)

DNEL : Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet), niveau d'exposition à la substance en dessous duquel aucun effet néfaste n'est attendu.

DMEL : Derived minimum effect level, niveau d'exposition correspondant à un risque faible, qui doit être considéré comme un minimum acceptable.

8.2 Contrôle de l'exposition :**Mesures techniques appropriées :**

Assurer une ventilation adéquate, ce qui peut être réalisé en utilisant un bon système d'aspiration locale et un bon système d'aspiration générale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Concentration : 100%

Utilisation : caoutchouc de silicone

Protection respiratoire :

Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire.

Protection des mains :

Si le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire.

Protection des yeux :

Si le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire.

Protection de la peau :

EPI :

Chaussures de travail.

Caractéristiques :

Marquage "CE", catégorie II.

Normes CEN :

EN ISO 13287, EN 20347

Entretien :

Ce produit s'adapte à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pourquoi, ainsi que pour des raisons d'hygiène, il ne doit pas être utilisé par d'autres personnes.

Observations :

Les chaussures de travail à usage professionnel comportent des éléments de protection destinés à protéger les utilisateurs contre toute blessure résultant d'un accident.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

État physique :	Liquide
Couleur :	Rouge
Odeur :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Seuil d'odeur :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Point de fusion :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Point de congélation :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Inflammabilité :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Limite inférieure d'explosion :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Limite supérieure d'explosion :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Point d'éclair :	132°C (Estimation basée sur l'indication du Règlement (CE) No. 1272/2008.)
Température d'auto-inflammation :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Température de décomposition :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
pH :	Non applicable (la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)).
Viscosité cinématique :	55000 mm ² /s
Solubilité :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Hydrosolubilité :	Non soluble
Liposolubilité :	Non soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Pression de vapeur :	0,001 (Estimation basée sur l'indication du Règlement (CE) No. 1272/2008).
Densité absolue :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Densité relative :	1.15
Densité de vapeur relative :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Caractéristiques des particules :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit

9.2 Autres informations

Viscosité :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Propriétés explosives :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Propriétés oxydantes :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Point de goutte :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit
Clignotement :	Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Le produit ne présente pas de danger en raison de sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 1.3 Date de révision : 20-09-2022
Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

Page 6 de 9

Date d'impression : 17-5-2023

Éviter toute manipulation inappropriée.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Informations toxicologiques sur les substances présentes dans la composition.

Toxicité aiguë par voie orale :

Octaméthylcyclotétrasiloxane No CAS : 556-67-2

DL50, Rat, 1540 mg/kg p.c. [1]

[1] Service national d'information technique. Vol. OTS053826

a) Toxicité aiguë ;	Données insuffisantes pour la classification.
b) Corrosion cutanée/irritation ;	Données insuffisantes pour la classification.
c) lésions oculaires graves/irritation ;	Données insuffisantes pour la classification.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;	Données insuffisantes pour la classification.
e) mutagénicité sur les cellules germinales ;	Données insuffisantes pour la classification.
f) cancérogénicité ;	Données insuffisantes pour la classification.
g) Toxicité pour la reproduction ;	Données insuffisantes pour la classification.
h) STOT en cas d'exposition unique ;	Données insuffisantes pour la classification.
i) STOT en cas d'exposition répétée ;	Données insuffisantes pour la classification.
j) danger par inhalation ;	Données insuffisantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'y a pas d'informations disponibles sur d'autres effets néfastes pour la santé.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Aucune information n'est disponible concernant l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information n'est disponible concernant la biodégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune information n'est disponible concernant la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau.

Empêcher la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne.

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne de l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur.

Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans objet pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Le produit n'est pas concerné par le règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

Le produit n'est pas concerné par le règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Le produit n'est pas concerné par la procédure établie par le règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des phrases H qui apparaissent dans la section 3 :

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Codes de classification :

Aquatic Chronic 1 : Effet chronique pour l'environnement aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Effet chronique sur l'environnement aquatique, Catégorie 3

Repr. 2 : Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

Changements par rapport à la version précédente :

- ✓ Changements dans les informations du fournisseur (SECTION 1.3).
- ✓ Modification du numéro d'urgence (SECTION 1.4).
- ✓ Modification de la classification des dangers (SECTION 2.1).

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

- ✓ Suppression des conseils de prudence/des mentions de danger/des pictogrammes/du mot indicateur (SECTION 2.2).
- ✓ Ajout de conseils de prudence/de mentions de danger/de pictogrammes/de mots indicateurs (SECTION 2.2).
- ✓ Modification des dangers spécifiques (SECTION 2.3).
- ✓ Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- ✓ Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- ✓ Modification des symptômes (SECTION 4.2).
- ✓ Modification des mesures d'assistance médicale (SECTION 4.3).
- ✓ Modification des mesures de lutte contre l'incendie (SECTION 5.2).
- ✓ Modification des mesures de lutte contre l'incendie (SECTION 5.3).
- ✓ Modifications des mesures relatives aux rejets accidentels (SECTION 6.1).
- ✓ Modifications des précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.1).
- ✓ Modifications des précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.2).
- ✓ Élimination des données relatives à l'exposition (SECTION 8.1).
- ✓ Élimination des équipements de protection individuelle (SECTION 8.2).
- ✓ Modifications de l'équipement de protection individuelle (SECTION 8.2).
- ✓ Modification des valeurs des propriétés physiques et chimiques (SECTION 9).
- ✓ Ajout de valeurs d'écotoxicité (SECTION 11.1).
- ✓ Modification de la classification des dangers (SECTION 11.1).
- ✓ Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- ✓ Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).

Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Dangers physiques :	Sur la base des données d'essai
Risques pour la santé :	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement :	Méthode de calcul

Il est conseillé de suivre une formation de base en matière de santé et de sécurité au travail afin de manipuler correctement ce produit.

Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) États-Unis :

No CAS :	556-67-2
Nom :	octaméthylcyclotétrasiloxane
État :	Enregistré 8

Abréviations et acronymes utilisés :

CEN :	Comité européen de normalisation.
DMEL :	Derived minimum effect level, niveau d'exposition correspondant à un risque faible, qui doit être considéré comme un minimum acceptable.
DNEL :	Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet), niveau d'exposition à la substance en dessous duquel aucun effet indésirable n'est attendu.
EPI :	équipement de protection individuelle.

Références bibliographiques clés et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (UE) n° 1272 / 2008.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 9

Version 1.3

Date de révision : 20-09-2022

Date d'impression : 17-5-2023

Nom commercial : Silicone ASSYST pour le plomb et l'étain

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et des mélanges chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances et mélanges (REACH).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sur la préparation sont basées sur les connaissances actuelles et sur les lois communautaires et nationales en vigueur, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans avoir reçu au préalable des instructions écrites sur la manière de le manipuler. Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux exigences établies par la législation en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constituent qu'une description des exigences de sécurité pour la préparation et ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.